|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Révision 1 du Document C25/101-F** |
| **25 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution des États-Unis d'Amérique | |
| LIEU DE LA CMR-27 | |
| **Objet**  La présente contribution vise à reconnaître que Genève est l'autre option par défaut existante pour la tenue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR‑27) et à proposer l'élaboration d'une procédure formelle, concertée et transparente pour la soumission des candidatures en vue d'accueillir les futures conférences de l'UIT.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est **invité à souscrire** à la nécessité d'élaborer une procédure formelle, concertée et transparente pour la soumission des candidatures en vue d'accueillir les futures conférences de l'UIT et pour la sélection du lieu retenu parmi plusieurs candidatures.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Document* [*C25/58*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F25%2Fcl%2Fc%2FS25-CL-C-0058!!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK) *du Conseil.* | |

Rappel et discussion

À l'approche de la session du Conseil de l'UIT, l'Union fait face à une situation inédite, dans laquelle un deuxième pays s'est proposé pour accueillir la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27). Compte tenu de l'importance de la CMR pour tous les membres et des travaux importants menés par l'UIT, il est essentiel, d'une part, que le Conseil parvienne à un résultat qui fasse consensus, afin que le choix du lieu pour tenir la CMR-27 puisse être appuyé par tous les États Membres, et, d'autre part, qu'il élabore à terme un processus décisionnel formel, concerté et transparent pour prendre des décisions de ce type.

Genève, ville où se trouve le siège de l'UIT, est l'autre option par défaut existante qui ne constitue pas une nouvelle "candidature" et qui ne nécessite pas d'en soumettre une nouvelle. De nombreuses CMR ont été organisées à Genève par le passé; en outre, l'UIT a déjà pris des dispositions dans cette éventualité, comme indiqué dans le Document [C25/58](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/25/cl/c/S25-CL-C-0058!!MSW-E.docx). Le choix de revenir à Genève permettrait de concilier tous les intérêts.

En résumé:

1) nous prenons note du fait que, faute de décision concernant les candidatures présentées par les États Membres, Genève est le lieu par défaut pour la tenue de la CMR-27; et

2) nous proposons que le Conseil souscrive à la nécessité d'élaborer une procédure formelle, concertée et transparente pour la soumission des candidatures en vue d'accueillir les futures conférences de l'UIT et pour la sélection du lieu retenu parmi plusieurs candidatures, afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_